

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 JUIN 2019.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans le cadre des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de la situation de notre Société au 31 décembre 2018 ainsi que du résultat de son activité pendant les douze derniers mois de l'exercice écoulé allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes de notre société vous sera donnée dans quelques instants, relativement aux comptes aujourd'hui soumis à votre approbation.

Le présent rapport établi par votre Conseil, les rapports rédigés par notre Commissaire aux Comptes titulaire, de même que l'inventaire et les comptes annuels, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les délais légaux et statutaires.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ.

La société *Les Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie* a réalisé, au cours de l'exercice 2018, un chiffre d'affaires hors taxe de 80 000 €uros contre 65 000 €uros pour l'exercice précédent, marquant ainsi une importante hausse de 23,08 % qui n'est en rien significative.

En effet, ce chiffre d'affaires est essentiellement représentatif de notre retrait engagé depuis plusieurs exercices du marché du deux-roues motorisé. Toutefois, il n'a pas encore été possible d'apporter toutes les solutions qui s'imposent pour mettre en harmonie nos frais fixes avec le faible niveau de notre activité commerciale. Ce qui fait que ce nouvel exercice est une fois encore en perte mais celle-ci a été réduite de façon particulièrement sensible, reflet de tous nos efforts, puisqu'elle s'élève seulement à - 34 388 €uros contre - 133 716 €uros au titre de l'exercice précédent, soit un recul important de - 74,28 %.

Nous sommes toujours détenteurs de deux participations dans des établissements de commercialisation de motocyclettes : deux concessions Harley-Davidson.
Aux performances desquelles notre société reste quand même encore très dépendante. Ce qui nous oblige à nous intéresser à leur activité.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ ET SITUATION ACTUELLE.

Notre première préoccupation reste donc toujours le marché national du deux-roues motorisé. Qui en 2018 a connu une véritable hausse de + 8,72 % en s'inscrivant à 164 956 pièces contre seulement 151 731 l'année précédente.

Nous sommes toujours très loin du chiffre de 2007 qui atteignait 240 000 et toujours derrière l'Italie où celui-ci s'établit à 219 465, mais nous avons dépassé l'Allemagne, pourtant plus peuplée, où s'est vendue seulement 155 184 unités, toujours en 2018.

En France, la progression la plus spectaculaire touche la moto 125 cm³ dont les ventes augmentent d'une année sur l'autre de + 41,2 %. Mais il faut dire que les chiffres correspondant à ce type de véhicule, particulièrement important parce qu'il est le plus souvent le premier du jeune motard, étaient tombés très bas.

Les professionnels du secteur constatent également avec satisfaction que les débordements des gilets jaunes intervenus en fin d'année n'ont eu aucune conséquence sensible sur leurs ventes. Ce qui

ne semble pas étonnant, parce que l'on n'a vu que très rarement un gilet jaune chevauchant un deux roues motorisés.

Le cumul des chiffres d'affaires de nos filiales d'exploitation a atteint au titre de l'exercice 2018 le montant de 5,41 millions d'€uros alors qu'en 2017 il s'était limité à 5,26 millions d'€uros, accusant ainsi une progression de + 2,85 % qui n'a pas réussi à effacer la baisse de - 7,88 % enregistrée l'année précédente.

Alors voyons maintenant de plus près nos filiales, les unes après les autres.

1) Harley-Davidson Shop Sarl (détenue à 49 %). Comme son nom l'indique, cette filiale commercialise exclusivement des produits de la marque Harley-Davidson.

Une fois n'est pas coutume, cette marque a suivi cette année la même évolution que le marché général. Alors qu'elle avait commercialisé 8 197 pièces en 2017, elle en a vendu 8 927 en 2018, soit une progression de + 8,90 % très légèrement supérieure aux + 8,72 % effectués par le marché français.

Malheureusement, notre filiale n'a pas su faire de même, et de loin. Alors qu'elle avait distribué 70 motocyclettes neuves en 2017, elle n'est parvenue à n'en vendre que 63 en 2018, soit une baisse de - 10,0 % après celle de - 12,50 % enregistrée précédemment.

Ces mauvais résultats ont bien sûr impacté le chiffre d'affaires dans des proportions légèrement plus importantes puisqu'il s'est établi à 1 612 645 €uros contre 1 858 295 €uros, soit une nouvelle baisse de - 13,22% s'ajoutant aux - 8,88 % de l'année passée.

Par contre, le résultat, lui, a subi une très nette amélioration obtenue grâce aux efforts de toute l'équipe et s'inscrit en perte de seulement - 16 738 €uros contre les calamiteux - 137 421 €uros de l'année 2017. Ce qui dégage une évolution en progression de + 87,82 %.

2) Highway 2 Heaven Sas (filiale à 47 %). Société concessionnaire exclusive de la marque Harley-Davidson, dans laquelle nous sommes sleeping-partner pour n'intervenir à aucun niveau, dans sa gestion.

Cette jeune filiale, dont l'année 2018 est seulement son troisième exercice d'activité, a continué sa progression à la recherche de la part de marché qu'elle peut escompter sur le territoire où elle est implantée. Ses ventes ont continué à progresser puisqu'elle est parvenue à commercialiser 121 motocyclettes neuves et 51 d'occasion, soit un total de 172 pièces, alors que l'année passée ces chiffres correspondants s'établissaient à 109 pour les véhicules neufs et à 43 pour les occasions, soit un total de seulement 152 pièces.

Le chiffre d'affaires, de son côté, a aussi progressé en réussissant même à le faire dans des proportions plus importantes que l'augmentation des ventes enregistrée par la marque Harley-Davidson au niveau national. Il s'est en effet établi, au titre de l'exercice 2018, à 3 797 393 €uros contre 3 405 301 €uros, soit une progression sensible de + 11,51 %.

Laquelle a eu des conséquences particulièrement bénéfiques sur les résultats puisque le bénéfice a atteint 75 628 €uros contre seulement 6 696 €uros pour l'exercice précédent, dégageant ainsi une hausse de + 1 029,45 % ! Qui annule, et c'est une bonne chose, le recul de l'an dernier.

3) Immobilière Standard Sci (filiale à 92 %). Cette société est propriétaire de l'immeuble qu'utilise, pour son exploitation, son locataire, la société « 4 en 1 » Sa, et se contente d'encaisser les loyers correspondants.

Le loyer en 2018 a légèrement progressé pour s'établir à 74 833 €uros contre 73 200 €uros, montrant ainsi une légère progression de + 2,23 % en ligne avec l'inflation. Toutefois, les frais généraux n'ont toujours pas pu être jugulés au cours de cet exercice si bien que le bénéfice subit un nouveau recul en s'établissant à 7 357 €uros contre 9 789 €uros, soit un nouveau repli d'une année sur l'autre de - 24,84 %.

Les travaux indispensables à la consolidation de l'hôtel voisin n'ont toujours pas débuté alors que le phénomène alarmant de rotation de cet immeuble semble s'être beaucoup atténué.

En face, les travaux de réhabilitation de la caserne Château-Landon qui doit se transformer en espace d'ecoworking consacré à la mode ont repris et progressent normalement.

Quant au très important immeuble derrière le nôtre et contre lequel le nôtre est adossé, rien n'a bougé, aucun travaux n'a encore débuté.

4) Immobilière du Bicentenaire Sci (filiale à 98 %). Cette société est propriétaire des bureaux que nous occupons.

Comme à son habitude, le montant du loyer est resté constant d'une année sur l'autre à 16 000 €uros. Par contre, une fois encore les charges facturées par le syndic de l'immeuble et les frais de gestion administratifs ont continué de progresser faisant reculer le bénéfice à 2 590 €uros contre 2 934 €uros entraînant ainsi une nouvelle baisse limitée à - 11,72 % qui vient s'ajouter à celle de - 28,16 % enregistrée l'an dernier.

5) Levallois Motos Sa (détenue à 48,78 %). Cette ancienne filiale d'exploitation lorsqu'elle était concessionnaire exclusif des produits BMW s'est muée en société immobilière dans l'attente de faire de nouveaux investissements sur un secteur encore à définir.

Elle possède essentiellement un appartement de 100 m² et ses anciens locaux de concessionnaire, tous les deux situés sur le territoire de la commune de Levallois-Perret. L'appartement est loué à la BNP si bien que les loyers se sont élevés à 95 422 €uros au titre de l'exercice contre 95 172 €uros un an auparavant. Dégageant ainsi une hausse insignifiante de + 0,26 % qui ne compense pas l'inflation. Tout cela, compte tenu des coûts, de la dette et des amortissements, n'a pas entraîné de conséquence essentielle sur le résultat qui a toutefois reculé pour s'inscrire à seulement 11 240 €uros contre 12 939 €uros, dégageant ainsi une baisse de - 13,13 %.

L'assemblée générale des actionnaires de cette société a décidé de limiter, une fois encore cette année, le versement du dividende à 11 000 €uros pour tenir compte de la faiblesse du bénéfice.

6) SCI BOYS (filiale à 49,50 %). Cette société civile immobilière est titulaire d'un contrat de crédit-bail immobilier sur un immeuble sis à Vert-Saint-Denis près de Melun dans lequel notre filiale Highway 2 Heaven Sas exploite sa concession Harley-Davidson.

Le loyer encaissé est resté parfaitement constant d'un exercice sur l'autre pour s'établir à 103 200 €uros. Des efforts sur les frais généraux ont permis un petit recul de la perte par rapport à celle enregistrée l'année précédente. Celle-ci atteint en effet - 4 445 €uros en 2018 contre - 4 906 €uros un an plus tôt. Soit une amélioration de + 9,40 %.

7) Indivision Anne-Marie & Motocycles Ardoin Saint Amand. Cette indivision dans laquelle nous sommes partie prenante pour 50 % est propriétaire des murs d'une officine pharmaceutique sise à Arcachon (33).

Le revenu au titre des immeubles tiré de cette participation a été particulièrement mouvementé compte tenu du résultat de la procédure judiciaire en première instance que nous avons engagée pour voir celui-ci dé plafonné.

D'autre part, nous avons fini de régler en fin d'exercice notre quote-part dans le ravalement complet de l'immeuble.

Tout cela fait que nous avons encaissé, au titre de cette participation, pas moins de 8 000 €uros contre 2 500 €uros lors de l'exercice précédent, soit une sensible augmentation de + 220,0 %.

Qui bien sûr n'a pas vocation à se reproduire cette année, année où nous aurons même du mal à maintenir le montant que nous avons touché en 2018.

Ce tour d'horizon terminé, il nous reste à dire, comme c'est devenu maintenant une tradition, quelques mots de l'exercice en cours déjà très entamé.

Sur ce marché très particulier des deux roues motorisées, les quatre premiers mois de l'année ont été euphoriques. Qu'on en juge !

En janvier la progression d'une année sur l'autre a été de + 7,3 %, en février de + 23,4 %, en mars de + 25,3 % et enfin, en avril de + 15,3 %.

A nous faire regretter notre retrait de ce marché.

A fin Avril, le marché affiche une hausse de + 18,4 % par rapport aux quatre premiers mois de 2018. L'an dernier à la même époque, il connaissait déjà une hausse de + 8,4 % alors que pour toute l'année celle-ci s'est inscrite à + 8,72 %.

Cela nous permet de rêver.

Et si la progression annuelle dépassait les 18 % ?

En vérité, le marché en aurait bien besoin.

Malheureusement pour nous, pour ces mêmes 4 premiers mois de l'année, la marque Harley-Davidson, qui est désormais la seule sur laquelle nous intervenons, a été victime d'une contreperformance qui n'est pas étrangère aux difficiles relations commerciales qui se sont érigées entre les Etats-Unis et la Chine.

Sa progression durant ces quatre premiers mois n'a été que de + 6,5 %, un niveau particulièrement décevant.

La marque n'a en effet distribué en quatre mois que 3 249 pièces contre 3 050 l'année passée, conservant sa cinquième place sur le marché bien que sa concurrente directe, Triumph, ait été dépassée

en 2018 par la marque KTM. Ce qui risque de perdurer puisque Triumph n'a progressé, pendant les quatre premiers mois de 2019, que de 6,00 %, sans doute empêtrée dans toutes les incertitudes du Brexit.

En début d'année, nous sommes enfin parvenus, non sans difficulté, à trouver un repreneur pour l'activité de notre filiale Harley-Davidson Shop. Pour un montant quasi symbolique que nous ne sommes même pas sûr d'encaisser un jour. Quoiqu'il en soit, nous n'avons plus de responsabilités dans la gestion de cette filiale dont tout le personnel a rejoint l'équipe de son acquéreur. Les locaux qu'occupait cette filiale sont devenus libres, nous avons résilié le bail pour l'un et nous cherchons un locataire pour l'autre.

Les Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie n'exploitent plus de concessions de motos dans Paris intra-muros au moment où de nombreux candidats à la mairie projettent de rendre exclusivement piétonnier plusieurs arrondissements de la capitale. Ces projets comme le passage obligé du moteur thermique au moteur électrique vont rendre particulièrement compliqué le métier de concessionnaire dans la ville de Paris. Mais ce ne sera plus le problème des *Motocycles Ardoin Saint Amand & Cie*. Qu, au cours de leur histoire, auront exploité des concessions de motocyclettes dans les 2^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème}, et 17^{ème} arrondissements.

Depuis quelque temps déjà nous ne traitons plus, au sein de l'entreprise, l'enregistrement des échanges de notre action sur le marché Euronext de la bourse de Paris. Cette mission est désormais l'apanage exclusif de Teneurs de Compte Centralisateur dûment certifiés. Nos actions échangées à la bourse de Paris transitent donc désormais par CM-CIC Market Solutions qui est notre teneur de compte. Tout cela fait que ces échanges sont devenus transparents et que nous n'en avons plus connaissance contrairement à ce qui se pratiquait auparavant.

Tout ce que nous savons, c'est que depuis un an, notre action a fluctué d'un plus bas de 62 €uros à un plus haut de 222 €uros. Aujourd'hui elle cote 199 €uros, ce qui donne à notre entreprise une capitalisation de 6,8 millions d'€uros.

Le marché de notre action est très confidentiel ce qui le rend très spéculatif et nous encourageons nos actionnaires qui nous font confiance depuis fort longtemps à être particulièrement prudents dans leurs investissements.

L'an dernier nous vous disions que notre filiale Levallois Motos SA devait se défaire avant la fin 2018 de ses locaux commerciaux au profit de son locataire. Sur la base d'un montant de 1,428 million d'€uros. Une fois encore, l'affaire ne s'est pas faite par la faute exclusive de notre locataire qui n'a pas, pour la seconde fois, respecté les termes de nos accords antérieurs. En conséquence, nous avons dénoncé officiellement la promesse de vente que nous lui avons consentie et nous allons conserver ce bien immobilier sous réserve d'une éventuelle procédure judiciaire dont nous menace ce locataire.

Pour le reste, nous étudions toujours plusieurs dossiers pour investir dans un autre secteur d'activité. Mais pour l'instant celui-ci n'est toujours pas défini et rien n'est encore fait.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES :

La présentation des comptes annuels est effectuée conformément aux dispositions du plan comptable de 1982, et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT :

La perte dégagée après amortissements, provisions et impôt sur les sociétés atteint pour l'exercice écoulé, la somme de - 34 388 €uros que nous vous proposons d'imputer au compte « Report à nouveau ». Et sur le solde ainsi dégagé nous préleverons un montant de 4 179,34 €uros destiné au paiement d'un dividende de 1,21 €uro par action de la catégorie « B » qui, compte tenu des prélèvements sociaux de 17,20 % retenus à la source, permettra le versement d'un dividende net de 1 €uro par action qui sera mis en paiement à compter du 17 septembre 2018.

Les résultats de nos filiales d'exploitation ne nous permettent pas, au titre de l'exercice écoulé, d'envisager le versement d'un dividende aux actions de la catégorie « A ».

Rappelons que les trois exercices précédents, les dividendes distribués ont été les suivants :

- distribué en 2016 au titre de l'exercice 2015 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2017 au titre de l'exercice 2016 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,18 euro par action de catégorie « B ».
- distribué en 2018 au titre de l'exercice 2017 : pas de dividende par action de catégorie « A », et un dividende de 1,21 euro par action de catégorie « B ».

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L225-38 ET SUIVANTS DU CODE DU COMMERCE.

Comme chaque année, nous avons donné à notre Commissaire au Comptes, toutes les indications utiles pour lui permettre de vous présenter son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L225-38 et suivants du code du commerce, lecture de ce rapport va vous être donnée avant le vote des résolutions qui vous sont proposées.

FRAIS GENERAUX :

Aucune réintégration de frais généraux n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé par application de l'article 27 de la loi du 12 juillet 1965 (texte codifié sous les articles 39-5 et 223 quinquies du C.G.I.)

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE CHACUN DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Au présent rapport est joint le tableau des résultats financiers de votre société. Ce document vous est présenté en application des articles 133, 135 et 138 du Décret du 23 mars 1967.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE :

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mai 2019.

a) Modalités d'exercice de la direction générale.

Nous vous rappelons que la fonction de Directeur général est distincte de celle de Président du Conseil d'administration.

b) Composition du Conseil d'administration.

Jean-Pierre Ardoin Saint Amand, Président Directeur Général et par ailleurs gérant de la SCI Immobilière Standard ;

François Ardoin Saint Amand, Directeur Général et par ailleurs gérant de la SCI Immobilière du Bicentenaire ;

Catherine Moulin, épouse Ardoin Saint Amand ;

Adélaïde Dejardin ;

Marie-Caroline Ardoin Saint Amand ;

Antoine Ardoin Saint Amand.

A l'issue de ce compte rendu d'activité et après lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes, vont être soumises à votre approbation les résolutions qui vous ont été proposées et dont le projet de texte vous a déjà été communiqué.

Votre Conseil vous remercie de bien vouloir par un vote positif, renouveler la confiance que vous avez bien voulu jusqu'à ce jour lui manifester.

Le Président du Conseil d'Administration.